



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :  
Claude Guioullier,  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 13 mars 2015

N° 594



## Écologie

### Plans climat-énergie territoriaux dans les Pays de la Loire La Haute-Mayenne parmi les bons « élèves »

Rendu obligatoire par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Plan climat-énergie territorial (PCET) constitue l'outil de base, obligatoire, des politiques climatiques dans les collectivités de plus de 50 000 habitants. La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (Dreal) a réalisé un « **État des lieux au 15 février 2015** ».

Le PCET concerne notamment les régions, les départements, les communautés de communes ou d'agglomération, ainsi que les communes qui dépassent le seuil de population ci-dessus. Dans les Pays de la Loire, l'obligation de réaliser un PCET concerne vingt-quatre collectivités, dont le Conseil général de la Mayenne, Laval Agglomération et la ville de Laval.

Cependant, il est possible de se lancer volontairement dans l'élaboration d'un PCET et de souhaiter ainsi suivre la démarche des collectivités obligées : c'est, dans le département, le cas du Pays de Haute-Mayenne.

Au 15 février 2015, selon la Dreal, dix-huit collectivités sur les vingt-quatre, ainsi que les trois collectivités volontaires ont réalisé leur PCET. En Mayenne, uniquement le Pays de Haute-Mayenne... Théoriquement, les PCET étaient à réaliser pour fin 2012. La Dreal remarque qu'à cette date, seules quatre collectivités s'étaient conformées à la loi.

Pour l'analyse des bilans de gaz à effet de serre « patrimoine et compétence », ainsi que pour celle des plans d'actions proposés, nous renvoyons à la synthèse – assez technique – que la Dreal a publiée.



## Administration

### Services déconcentrés de l'État : c'est reparti pour une nouvelle réforme...

On commençait à s'habituer à la nouvelle organisation des services déconcentrés de l'État : à cette Direccte qui a remplacé la DRTEFP, à la Drass qui a explosé en DRJSCS et en ARS, à ces anciennes directions départementales qui sont devenues tantôt une délégation, tantôt une unité territoriale... D'ici 2017, va-t-il falloir se familiariser à une nouvelle organisation ?

C'est la faute aux régions qui, de vingt-six, vont passer à treize au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ! Dès lors, impossible apparemment de fonctionner comme avant, y compris dans les régions dont les frontières ne vont pas bouger, comme la Bretagne ou les Pays de la Loire. À court terme, dans une circulaire du 18 février 2015, le Premier ministre demande aux préfets de région de réaliser un « *diagnostic territorial* » d'ici fin avril 2015. Après quoi, des instructions seront données aux préfets « *préfigureurs* », en mai, pour fixer les principes directeurs de réorganisation avec, bien entendu, l'objectif « *d'améliorer le fonctionnement de l'administration territoriale de l'État* ».

L'Association des maires de France (AMF) remarque que « *la circulaire n'a pas visé que les services de l'État en région, les préfetures, directions départementales, sous-préfetures, devront être repensées de fond en comble avec la réforme territoriale qui prévoit de redistribuer les cartes entre régions, départements, communes et intercommunalités* » (Maire info du 23 février 2015).



## Un coût élevé de la main d'œuvre en France

Dans *Insee Focus n° 17* de février 2015, Antoine Luciani (Insee) traite la question du coût de la main d'œuvre, en 2012, dans le secteur marchand des quinze premiers pays de l'Union européenne (UE à 15). « *Si la France se situe parmi les pays où ce coût est le plus élevé, précise l'auteur, sa croissance depuis 2008 a été cependant modérée, tout particulièrement depuis la mise en place du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en 2013* ».

Le coût de la main d'œuvre, explique Antoine Luciani, représente l'ensemble des dépenses réglées par les employeurs pour l'emploi de salariés. Il comprend la rémunération, englobant les salaires et traitements bruts, et les autres éléments de coûts : cotisations sociales employeurs, frais de formation et autres dépenses, taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues.

Dans les quinze pays retenus, assez « *homogènes en termes de productivité, de structures de production ou de qualification de la main d'œuvre* », le coût horaire de la main d'œuvre du secteur marchand va pourtant de 12,9 euros au Portugal à 41,6 euros au Danemark. La France (35,2 euros) se situe en 4<sup>e</sup> position après le Danemark, la Suède et la Belgique.

La décomposition du coût varie sensiblement selon les pays en fonction de leur législation sociale et fiscale. Bien que le coût de la main d'œuvre danoise soit le plus élevé, les éléments de coûts s'ajoutant aux salaires et traitements bruts y sont réduits (13 % du coût total). Inversement, les autres éléments de coûts sont élevés en Italie (28 %) alors que le coût total de la main d'œuvre y est relativement modéré. Pour la France, ces autres éléments représentent 34 % du coût en 2012, soit le plus fort niveau dans les quinze pays. Depuis 2012, ce niveau a baissé d'environ deux points avec la mise en place de mesures (notamment le CICE en 2013).

Antoine Luciani remarque également que d'une manière générale, du fait essentiellement de la structure de qualification, plus l'entreprise emploie un grand nombre de salariés, plus le coût de la main d'œuvre est élevé. Dès lors, quel que soit le pays, le coût horaire de la main d'œuvre reste le plus faible dans les plus petites entreprises.

On peut observer que l'Insee, dans cette étude, dresse des constats sur le coût total de la main d'œuvre, mais sans s'arrêter aux avantages des salariés, par exemple en termes de protection sociale ou de formation professionnelle.



## À vos agendas

### Du 16 au 29 mars, en Mayenne Semaine d'information sur la santé mentale

Les Semaines d'information sur la santé mentale s'adressent au grand public. Chaque année, citoyens, associations, professionnels organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France. En Mayenne, parmi toutes les initiatives, nous retiendrons deux conférences-débats.

- ✓ **Jeudi 19 mars**, à 20 h, salle du Palindrome, à Laval, l'Unafam 53, avec le soutien de la ville de Laval, organise une conférence-débat sur le thème : « *A-t-on besoin d'un psy pour tout ?* », avec Patrick Coupechoux, journaliste, collaborateur au *Monde diplomatique*, auteur d'ouvrages sur la psychiatrie. Entrée gratuite.
- ✓ **Mardi 24 mars**, à 20 h, au théâtre de Mayenne (parc du château), l'association Source, de Mayenne, organise une conférence-débat sur le thème : « *Mal-être et crise suicidaire : quel soutien pour l'entourage ?* », avec le Dr Ébalé Nlo, psychiatre au Centre hospitalier du Nord-Mayenne. Entrée gratuite.



« *Ici l'État c'est nous, à la fois responsables et coupables. Ce pays qui se croit à la dérive, nous avons pourtant les moyens d'y vivre bien, mieux et ensemble. La République permet cela. Alors, indignez-vous, fâchez-vous, réconciliez-vous, parlez-vous, agissez en républicains pour que ce pays reprenne ses esprits* »...

Hervé Bertho, « Ceci n'est pas notre pays » (éditorial), *Dimanche Ouest-France* du 15 février 2015.